

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES 2026

Présents : Catherine DELAVEAU - Valérie DUPRAT-AUDIGIER - Charlène EYROLET - Jean-Louis GAUD
Raphaël GERMAIN - Marion-Peggy HAYE - Guillaume LANGLOIS - Romain LOISELET - Clémence
LOYRION - Christopher MARTARESCHE - Catherine MATHON-DEROCLES - Yves MILESI - Tony NURY -
Marie THIZEAU

M. Didier BOYREL est excusé ; il a donné pouvoir à M. Tony NURY.

Le quorum étant atteint (14 votants), le conseil municipal peut valablement délibérer.

Mme Marion-Peggy HAYE est désignée secrétaire de séance.

Ouverture du conseil municipal concernant l'élection des représentants de la commune de Mirabel aux
« Sénatoriales 2026 » à 20h34.

Le bureau électoral pour les Sénatoriales est composé de : Yves MILESI, Marie THIZEAU, Clémence
LOYRION et Charlène EYROLET.

Nombre de délégués à élire : 6 (3 délégués titulaires et 3 suppléants).

Il est fait lecture par le maire des conditions d'élection des grands électeurs aux Sénatoriales.

Il est procédé au vote.

Les candidats sont :

Titulaires :

- Christopher MARTARESCHE
- Tony NURY
- Marion-Peggy HAYE

Suppléants :

- Raphaël GERMAIN
- Charlène EYROLET
- Valérie DUPRAT-AUDIGIER

Après dépouillement, le conseil municipal a voté à la majorité absolue les deux listes, et l'ensemble des
candidats a accepté le mandat.

Fin du conseil municipal à 20h59.

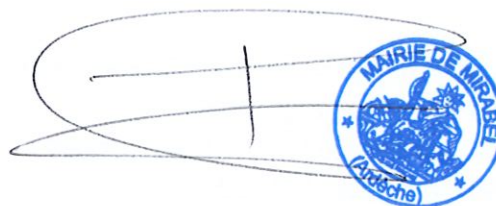
La secrétaire de séance

Mme Marion-Peggy HAYE



Le Maire

M. Christopher MARTARESCHE



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

Présents : Catherine DELAVEAU - Valérie DUPRAT-AUDIGIER - Charlène EYROLET - Jean-Louis GAUD
Raphaël GERMAIN - Marion-Peggy HAYE - Guillaume LANGLOIS - Romain LOISELET - Clémence
LOYRION - Christopher MARTARESCHE - Catherine MATHON-DEROCLES - Yves MILESI - Tony NURY –
Marie THIZEAU

M. Didier BOYREL est excusé et il donne pouvoir à M. Tony NURY.

La séance du conseil municipal est ouverte à 21h00.

Le conseil municipal est présidé par Christopher MARTARESCHE, maire

Le quorum étant atteint (14 votants), le conseil municipal peut délibérer valablement.

Mme Marion-Peggy HAYE est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 28 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

1 – Création et composition des commissions municipales permanentes

7 commissions sont proposées :

- Commission Communication et informatique
- Commission Enfance, jeunesse et vie scolaire
- Commission Vie associative et citoyenne, arts et culture
- Commission Budget et finance
- Commission Agriculture, environnement, énergie renouvelable et économie
- Commission Cadre de vie, aménagement du territoire, patrimoine, tourisme et urbanisme
- Commission Travaux, voirie et réseaux

Composition des commissions :

1 - Commission communication et informatique

- Mme Marion-Peggy HAYE
- Mme Clémence LOYRION
- M. Jean-Louis GAUD
- M. Raphaël GERMAIN

2 - Commission enfance, jeunesse et vie scolaire

- Mme Marie THIZEAU
- Mme Charlène EYROLET
- M. Raphaël GERMAIN
- Mme Catherine DELAVEAU

3 - Commission vie associative et citoyenne, arts et culture

- Mme Marion-Peggy HAYE
- Mme Catherine MATHON-DEROCLES
- Mme Clémence LOYRION
- M. Yves MILESI
- Mme Catherine DELAVEAU

4 - Commission agriculture, environnement, énergie renouvelable et économie

- M. Tony NURY
- M. Raphaël GERMAIN
- Mme Marion-Peggy HAYE
- M. Didier BOYREL
- M. Romain LOISELET
- Mme Valérie DUPRAT-AUDIGIER
- Mme Catherine MATHON-DEROCLES

5 - Commission cadre de vie, aménagement du territoire, patrimoine, tourisme et urbanisme

- Mme Marie THIZEAU
- Mme Catherine DELAVEAU
- Mme Catherine MATHON-DEROCLES
- M. Yves MILESI
- Mme Charlène EYROLET
- M. Guillaume LANGLOIS

6 - Commission travaux, voirie, réseaux

- M. Raphaël GERMAIN
- M. Tony NURY
- Mme Marion-Peggy HAYE
- M. Romain LOISELET
- M. Guillaume LANGLOIS
- M. Didier BOYREL

7 - Commission budget et finance

- Mme Marie THIZEAU
- Mme Valérie DUPRAT-AUDIGIER
- M. Tony NURY
- M. Jean-Louis GAUD

Le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

2 – Adoption du règlement intérieur fixant les règles relatives aux questions orales en conseil municipal

Ce règlement fixe les règles pour poser des questions orales en conseil :

- Les questions sont à envoyer au maire au moins 24h avant la séance du conseil municipal
- Les réponses sont traitées par le maire ou l'adjoint en charge du dossier, ou renvoyer pour examen à la commission permanente concernée
- La durée des questions traitées en fin de séance est de 20 minutes maximum et copie de la réponse est jointe au procès-verbal
- Ce règlement est valable pour toute la mandature mais modifiable sur demande

Le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

3 – Travaux de sécurisation au lieu-dit Les Avias et demande de subvention

Le rapport du CEREMA conclut à la nécessité de réaliser des travaux de sécurisation afin de s'assurer de la sécurité des usagers au lieu-dit Les Avias

Pour financer cette opération, il est proposé de solliciter une subvention auprès du Département de l'Ardèche dans le cadre du dispositif d'aide aux territoires « Atout Ruralité 07 – Investissement Local ».

Le plan de financement prévisionnel hors taxe est le suivant :

Poste de financement	Montant HT	Taux
Atout Ruralité (Département de l'Ardèche)	2 216,40 €	40 %
Fonds vert (État)	2 216,40 €	40 %
Fonds propres de la commune	1 108,20 €	20 %
TOTAL HT	5 541,00 €	

Le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

Suspension de la séance à 21h15

Reprise de la séance à 21h25

4 – Travaux de sécurisation chemins des Guiniberts et du Chade et demande de subvention

Pour réaliser les travaux de sécurisation chemin des Guiniberts et du Chade il est proposé de solliciter une subvention auprès du Département de l'Ardèche dans le cadre du dispositif d'aide aux territoires « Atout Ruralité 07 – Investissement Local » et auprès de l'état dans le cadre du dispositif « Fonds vert »

Le plan de financement prévisionnel hors taxe est le suivant :

Poste de financement	Montant HT	Taux
Atout Ruralité (Département de l'Ardèche)	4 866,80 €	40 %
Fonds vert (État)	4 866,80 €	40 %
Fonds propres de la commune	2 433,40 €	20 %
TOTAL HT	12 167,00 €	

Le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

5 – Travaux de voirie 2026 et demande de subvention

M.Tony NURY, 1^{er} adjoint, présente les travaux de voirie 2026 pour un montant estimatif s'élevant à 27 895,00 € HT.

Le plan de financement hors taxe est le suivant :

Poste de financement	Montant HT	Taux
Département de l'Ardèche	11 158,00 €	40 %
Fonds propres de la commune	16 737,00 €	60 %
TOTAL HT	27 895,00 €	

Le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

6 – Désignation des représentants de la commune de Mirabel au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Il s'agit de désigner les représentants de la CLECT, la commission au sein de l'EPCI Berg et Coiron dans le but d'évaluer les charges liées au transfert de compétences entre les communes et les EPCI qui ont adopté la FPU.

Marie THIZEAU est désignée en tant que membre titulaire

Christopher MARTARESCHE est désigné en tant que membre suppléant

Le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

Fin du conseil municipal à 21h45.

La secrétaire de séance

Mme Marion-Peggy HAYE



Le Maire

M. Christopher MARTARESCHE



